



SNUipp 68-FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58

Fax: 03 89 64 16 61 E-mail : snu68@snuipp.fr



F.S.U.

Fédération Syndicale Unitaire

Jeudi 2 décembre 2010

TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.

N'hésitez-plus, syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin !

[Le nouveau bulletin de syndicalisation pour l'année 2010-2011 est en ligne](#)

SOMMAIRE

- 1) « Une nouvelle Rectrice » dans l'Académie de Strasbourg.**
- 2) Important ! Le temps partiel remis en cause dans notre département.**
- 3) Un document de travail sur le mouvement a été remis aux représentants des personnels le mardi 30 novembre.**
- 4) CAPD du 30 novembre 2010 : les points soulevés par le SNUipp-FSU du Haut-Rhin.**
- 5) Les enseignants ont accès au DIF (Droit individuel à la formation).**

1) « Une nouvelle Rectrice » dans l'Académie de Strasbourg.

À l'issue du conseil des ministres qui s'est tenu hier à l'Élysée, on a appris la nomination de Claire LOVISI, Recteur de l'académie de Strasbourg, chancelier des universités, au poste de recteur de l'académie de Nice. Claire LOVISI est remplacée dans ses fonctions par Armande LE PELLECC MULLER, professeure des universités en poste à l'Université de Paris X-Nanterre (Hauts-de-Seine).

Armande LE PELLECC MULLER n'a jamais exercé de fonctions dans la haute hiérarchie de l'Éducation nationale. Professeure des universités à Paris X Nanterre, dans l'UFR (Unité de formation et de recherche) de STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives) elle y dirigeait une équipe de recherche, dans le cadre du « Centre de recherches sur le sport et le mouvement », spécialisée dans « Motricité et comportements ». Lors de la mandature précédente, elle exerçait les fonctions de vice-présidente, chargée des moyens, dans le conseil d'administration de son université.

2) Important ! Le temps partiel remis en cause dans notre département.

Lors d'un groupe de travail organisé par l'IA mardi 30 novembre, une concertation a eu lieu sur la question de la circulaire des temps partiels. Des éléments nous ont été donnés sur l'organisation des temps partiels pour l'année 2011-2012.

L'IA prépare un schéma de baisse du nombre des temps partiels sur plusieurs années. L'argumentation évoquée par l'IA est basée sur la désorganisation administrative découlant des temps partiels et notamment le 75%. Celle-ci engendre des pertes de moyens (au niveau du mouvement lors des regroupements de temps partiels mais aussi au niveau de l'utilisation des personnels remplaçants).

Dans ce sens, l'IA propose les évolutions suivantes :

- **pour les demandes sur autorisation** : l'ensemble des nouvelles demandes de temps partiel sur autorisation (quelque soit la quotité ou la forme) seront refusées. Seules seront renouvelées les demandes accordées pour l'année scolaire en cours (2010-2011),

- **pour les demandes de droit ***, le 75% disparaît sauf en cas de renouvellement de la quotité de l'année scolaire 2010-2011. La seule demande acceptée sera le 50%,

(* L'autorisation d'exercer des fonctions à temps partiel est accordée, **de plein droit**, au fonctionnaire dans les situations suivantes :

- à l'occasion de chaque naissance jusqu'aux 3 ans de l'enfant ou de chaque adoption pendant les 3 années suivant l'arrivée au foyer de l'enfant,

- pour donner des soins au conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, ou victime d'un accident ou d'une maladie grave,

- aux fonctionnaires handicapés.)

- **pour le temps partiel annualisé** : le 50% annualisé disparaît. Seule la possibilité du 80% existera et ceci uniquement pour les temps partiels de droit,
- **pour les fonctions exclues du temps partiel** (titulaires-remplaçants, SEGPA, RASED, CLIS, PEMF, directeur de plus de 4 classes, etc.), les personnels qui effectuaient un temps partiel sur un autre poste verront la réservation de leur poste d'origine désormais limitée à 1 an (contre 3 précédemment).

Le SNUipp-FSU 68 avec les autres organisations syndicales se sont offusqués de ces changements qui remettent en cause des droits au temps partiel. Il étudiera toutes les possibilités pour empêcher ces évolutions soit de manière juridique, soit dans le cadre d'une action collective.

3) Un document de travail sur le mouvement a été remis aux représentants des personnels le mardi 30 novembre.

Des propositions ont été faites par l'administration pour le mouvement 2011.

Attention, celles-ci sont encore à l'étude, d'autres groupes de travail suivront :

- fin des postes réservés pour les futurs T1,
- pour les Conseillers pédagogiques : classement des candidats inscrits sur la liste annuelle de recueil de compétences par rang préférentiel,
- pour les postes à profil : classement des candidats par ordre préférentiel,
- décharge de direction : les postes RASED ne sont plus comptabilisés dans le nombre de classes pour l'attribution des décharges de direction,
- concernant les vœux : pour le 2^e mouvement, lorsque les vœux des collègues sont épuisés et qu'ils n'ont pas de poste, l'ordinateur pourra les nommer sur tout poste dans le département,
- un deuxième mouvement complètement automatisé.

D'autres informations suivront au fur et à mesure des groupes de travail.

4) CAPD du 30 novembre 2010 : les points soulevés par le SNUipp-FSU du Haut-Rhin.

- **Pont de l'Ascension** : le SNUipp est intervenu pour dénoncer la date tardive de décision de Mme le Recteur alors que dans la plupart des autres académies, la décision avait été prise avant la rentrée scolaire

- **Situation du sous-nombre éventuel de personnel à la rentrée prochaine lié à un départ massif en retraite des mères de 3 enfants :**

Réponse de l'IA : à ce jour, pas de départ massif (mais ça peut encore arriver avant le 31 décembre). En effet, il y a pour le moment 113 demandes de départ contre 102 l'an dernier.

- **Situation du remplacement** : le SNUipp demande des explications sur les difficultés de remplacement dans les circonscriptions.

Réponse de l'IA : les difficultés sont réelles et se concentrent dans certaines circonscriptions où près de 6 à 8 classes par jour ne sont pas remplacées actuellement (Altkirch, Mulhouse 1 et 2, Wittelsheim, Wittenheim.

- **Modalités de visite des IEN chez les néo-stagiaires** : les IEN visiteront tous les néo-stagiaires entre le 18 mai et le 06 juin. Ils émettront un avis (au vu aussi des différents rapports des PEMF et CPC) et ensuite une commission validera ou non l'année.

- **Situation des AVS** : beaucoup d'écoles sont encore en attente de renouvellement ou d'engagement d'AVS alors que les situations sont parfois difficiles.

Réponse de l'IA : ceci est dû au financement des contrats aidés. En effet, Pôle emploi n'a plus les finances en cette fin d'année. Par contre, dès début janvier, au vu des nouveaux budgets de Pôle emploi, les situations devraient toutes être réglées.

- **Inspection des T2** : dans certaines circonscriptions, la période d'inspection des T2 est de plus de 2 mois, cette situation n'est pas tolérable.

Réponse de l'IA : le cadrage départemental va être rappelé pour éviter de telles situations.

5) Les enseignants ont accès au DIF (Droit individuel à la formation).

Une circulaire d'application du droit individuel à la formation (DIF) relevant des décrets relatifs à la formation professionnelle tout au long de la vie est parue au BO.

LIRE [LA SUITE](http://68.snuipp.fr/spip.php?article1746) SUR NOTRE SITE : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article1746> .

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.

Salutations syndicales.

Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>